

Transformation d'une police d'assurance maladies graves Protecta 10 en une police Protecta 75 ou 100



Le présent document décrit la marche à suivre pour transformer une police d'assurance maladies graves Protecta 10 en une police Protecta 75 ou 100.

Sujets couverts dans la présente :

- Fonctionnement de la transformation
- Nouvelle prime
- Envoi de la documentation à la Standard Life
- Ce qui se passe lorsque la Standard Life reçoit la *Demande de modification*

Fonctionnement de la transformation

- Utilisez le formulaire [PC F2638, Demande de modification](#), pour transformer la couverture d'une police **Protecta 10** en une police **Protecta 75** ou **100**. Voir le tableau ci-dessous pour les options de transformation.

Date d'établissement de la police	Options de transformation
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Avant mai 2005 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une police d'assurance Protecta 10 peut être transformée en une police Protecta 100 en tout temps, au plus tard au 10^e anniversaire de la police ou au 65^e anniversaire de naissance du client, selon la première éventualité. <p>Exemple 1 : Le 15 octobre 2001, le client a souscrit une police Protecta 10 à l'âge de 40 ans. Le client a la possibilité de transformer sa police en une police Protecta 100 jusqu'au 15 octobre 2011.</p> <p>Exemple 2 : Le 15 juin 2004, le client, âgé de 56 ans (date de naissance : 15 février 1948), a souscrit une police Protecta 10. Le client a la possibilité de transformer sa police en une police Protecta 100 au plus tard à son 65^e anniversaire de naissance (15 février 2013).</p>
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Mai 2005 ou plus tard 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une police d'assurance Protecta 10 peut être transformée conformément aux directives ci-après selon l'âge atteint, en une assurance à primes nivelées que nous offrons aux fins de transformation. <p>Au plus tard à 60 ans, une police Protecta 10 peut être transformée en tout temps en une assurance à primes nivelées, actuellement une assurance jusqu'à 75 ou 100 ans.</p> <p>Après 60 ans et jusqu'à 64 ans, une police Protecta 10 peut être transformée en tout temps en une assurance à primes nivelées ayant la même date d'expiration que la police Protecta 10, à savoir une assurance à primes nivelées jusqu'à 75 ans.</p> <p>Exemple : Le client, âgé de 49 ans (date de naissance : 15 février 1956), a souscrit une police en mai 2005. Il a actuellement la possibilité de transformer sa police en une police Protecta 75 ou Protecta 100. Il peut transformer sa police au plus tard à son 60^e anniversaire de naissance (15 février 2016). S'il attend jusqu'après 60 ans, il pourra encore la transformer en une police Protecta 75 au plus tard à son 64^e anniversaire de naissance (15 février 2020).</p>

- Pour des directives sur la façon de remplir le formulaire, cliquez sur le bouton suivant :

[Formulaire Demande de modification](#)

- La couverture de la nouvelle police Protecta ne peut **pas** dépasser la couverture existante.
- Il est possible d'effectuer une transformation totale ou partielle. Dans le cas d'une transformation partielle, le capital assuré minimum doit être respecté dans la police Protecta 10 et dans la nouvelle police (minimum de 25 000 \$ par police).

Nouvelle prime

- Pour connaître le montant de la nouvelle prime Protecta, communiquez avec :

Services d'assurance vie

Courriel : LIS-After-Sales@standardlife.ca
Télécopieur : 514-499-0255 ou 1-888-533-3330

Envoi de la documentation à la Standard Life

- Envoyez à la Standard Life le formulaire *Demande de modification* dûment rempli et signé.
- Pour les adresses postales et les adresses aux fins d'envoi par service de messagerie, voir

[Soumission de la documentation](#)

Ce qui se passe lorsque la Standard Life reçoit la *Demande de modification*

- Une nouvelle police sera envoyée à l'agence générale.
- Dès que toutes les exigences auront été satisfaites, la Standard Life modifiera la police et versera la commission correspondante.